Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_01-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_01**

OBJET • Composition des commissions thématiques : intégration des adjoints et/ou délégués municipaux

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 35
Pouvoirs • 11
Votants • 46

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin, MAREC Tiphaine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_01-DE

Olivier BELLEC expose que par délibération n°20260408_07 en date du 8 avril 2026, le conseil communautaire a fixé les modalités de composition et de fonctionnement des commissions thématiques communautaires, en prévoyant leur ouverture aux conseillers communautaires ainsi que leur élargissement aux élus municipaux adjoint et/ou délégués des communes membres.

Dans ce cadre, les commissions thématiques suivantes ont été créées :

- Tourisme et maritimité
- Transitions, environnement et gestion des déchets
- Économie
- Patrimoine, culture, langue bretonne et communication
- Aménagement
- Moyens généraux
- Solidarités, santé, équipements sportifs, participation citoyenne, habitat et accueil des citoyens français itinérants
- Mobilités
- Conseil d'exploitation : eau potable, assainissement, politiques de l'eau

Par délibération n°20260507_05 en date du 7 mai 2026, le conseil communautaire a procédé à la désignation des conseillers communautaires appelés à siéger au sein de ces commissions, constituant ainsi la première phase de leur composition.

Conformément aux modalités fixées par la délibération précitée, une seconde phase de constitution des commissions a été engagée afin de permettre l'intégration des élus municipaux des communes membres.

Par mail en date du 15 avril 2026, les Maires ont ainsi été invités à transmettre les noms des élus municipaux (adjoints au Maire et/ou conseillers municipaux délégués) appelés à siéger au sein des commissions, en complément des conseillers communautaires déjà désignés.

À l'issue de cette consultation, les propositions transmises permettent de finaliser la composition des commissions thématiques par l'intégration des élus municipaux désignés (tableau en annexe).

Pour rappel, et conformément à la délibération du 8 avril 2026 :

Commissions thématiques hors conseil d'exploitation

- Au sein des commissions thématiques communautaires, les élus municipaux désignés lors du conseil communautaire du 25 juin 2026 siègent avec droit de vote, au même titre que les conseillers communautaires désignés lors du conseil du 7 mai 2026.

- Tout membre de la commission peut donner pouvoir à un autre élu. Sans présentation de ce pouvoir le jour de la commission, il ne pourra pas voter à la place du membre absent. Charge au conseiller absent ou empêché de remettre à son remplaçant les documents de la séance.

Cas particulier du conseil d'exploitation

- Le conseil d'exploitation, constitué en régie dotée de l'autonomie financière et régi par ses statuts, est composé de 15 membres titulaires disposant seuls du droit de vote et pouvant donner pouvoir exclusivement entre eux. Les conseillers municipaux désignés pour suivre les travaux du conseil d'exploitation peuvent assister aux réunions et participer aux échanges, sans droit de vote et sans possibilité de détenir ou d'exercer un pouvoir.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_01-DE

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 46 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- **Valide** l'intégration des élus municipaux (adjoints et/ou conseillers délégués) dans les commissions thématiques communautaires, conformément au tableau ci-annexé,
- **Précise** que ces dispositions seront intégrées au règlement intérieur des instances de CCA,
- **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026